

NORME
INTERNATIONALE

ISO
105-S02

Deuxième édition
1993-10-01

**Textiles — Essais de solidité des
teintures —**

Partie S02:

Solidité des teintures à la vulcanisation:
Monochlorure de soufre

[ISO 105-S02:1993](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88fd91c6-9a49-4d2f-9c7b-9323845be1dd/iso-105-s02-1993)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88fd91c6-9a49-4d2f-9c7b-9323845be1dd/iso-105-s02-1993>

Textiles — Tests for colour fastness —

Part S02: Colour fastness to vulcanization: Sulfur monochloride



Numéro de référence
ISO 105-S02:1993(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-S02 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*.

ISO 105-S02:1993

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (incluse dans l'ISO 105-S:1978), dont elle constitue une révision mineure.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en 13 «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

© ISO 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie S02:

Solidité des teintures à la vulcanisation: Monochlorure de soufre

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 prescrit une méthode pour la détermination de la résistance des teintures sur les textiles de toute nature, à tous leurs stades de transformation, à l'action du monochlorure de soufre dans les conditions habituelles de la vulcanisation à froid du caoutchouc.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 105. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 105 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 105-A01:1989, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais.*

ISO 105-A02:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.*

ISO 105-F:1985, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie F: Tissus témoins.*

3 Principe

Une éprouvette du textile est exposée à la vapeur de monochlorure de soufre. La dégradation de la coloration de l'éprouvette est évaluée à l'aide de l'échelle de gris, avant et après neutralisation par l'hydroxyde d'ammonium.

4 Appareillage et réactifs

4.1 Chambre d'exposition chauffée, dans laquelle sont suspendues les éprouvettes. De l'air sec peut être aspiré à travers l'appareil et il doit être possible de placer un béccher contenant soit du monochlorure de soufre, soit de l'hydroxyde d'ammonium, à l'intérieur de la chambre (voir figure 1).

4.2 Monochlorure de soufre (S_2Cl_2).

NOTE 1 La couleur du monochlorure de soufre ne devrait pas être plus foncée que le jaune, puisqu'une coloration brune signifierait une décomposition.

4.3 Hydroxyde d'ammonium, solution (ρ 0,88 g/ml) contenant 300 g de NH_3 par litre.

4.4 Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations, conforme à l'ISO 105-A02.

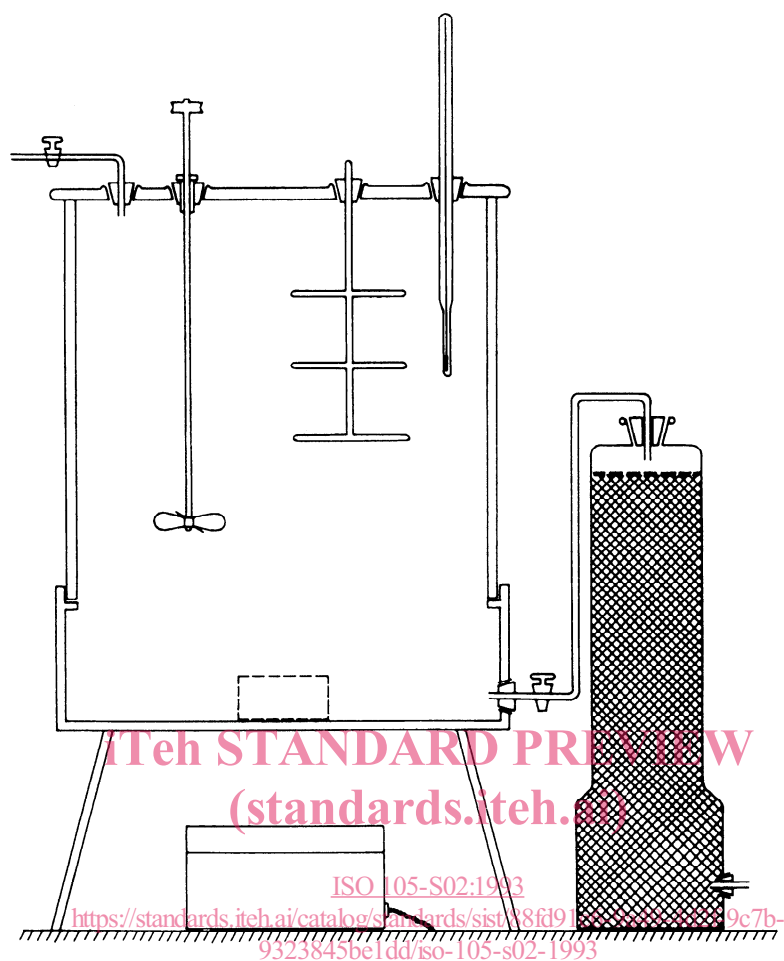


Figure 1 — Chambre d'exposition pour la vulcanisation par le monochlorure de soufre

5 Éprouvette

5.1 Si le textile à soumettre à l'essai est de l'étoffe, utiliser une éprouvette de 40 mm × 100 mm.

5.2 Si le textile à soumettre à l'essai est du fil, le tricoter et utiliser une éprouvette de 40 mm × 100 mm, ou bien l'enrouler autour d'une plaque de matière inerte de 40 mm × 100 mm pour obtenir la superficie de textile prescrite pour l'essai.

5.3 Si le textile à soumettre à l'essai est de la fibre en bourre, en peigner et comprimer une quantité suffisante pour former une nappe de 40 mm × 100 mm, et coudre la nappe sur un tissu témoin de coton conforme à l'ISO 105-F, section F02, pour maintenir les fibres en place.

6 Mode opératoire

6.1 Suspender l'éprouvette dans la chambre d'exposition (4.1). Chauffer l'air dans la chambre jusqu'à $50\text{ °C} \pm 4\text{ °C}$ et faire passer par aspiration de l'air à travers la chambre durant 15 min. Fermer le robinet d'admission d'air sec et fermer la communication avec la canalisation de vide.

6.2 Placer, à l'intérieur de la chambre, un béccher contenant 0,01 g de monochlorure de soufre (4.2) par litre de capacité de la chambre d'exposition, et maintenir la température à $50\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ durant 1 h.

6.3 Arrêter le réchauffeur et faire passer par aspiration de l'air sec à travers la chambre durant 2 h.

6.4 Retirer l'éprouvette de la chambre et la couper en deux suivant la largeur; remettre l'une des moitiés dans la chambre d'exposition. Placer, à l'intérieur de la chambre, un bécher contenant 0,05 g de solution d'hydroxyde d'ammonium (4.3) par litre de capacité de la chambre d'exposition, et laisser à la température ambiante durant 1 h.

6.5 Évaluer la dégradation de la coloration de l'éprouvette à l'aide de l'échelle de gris (4.4), immédiatement avant et après neutralisation par l'hydroxyde d'ammonium.

7 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit contenir les indications suivantes:

- a) numéro et date de publication de la présente partie de l'ISO 105, à savoir ISO 105-S02:1993;
- b) tous détails nécessaires à l'identification de l'échantillon soumis à l'essai;
- c) indices de solidité pour la dégradation de coloration de l'éprouvette avant et après neutralisation par l'hydroxyde d'ammonium.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 105-S02:1993](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88fd91c6-9a49-4d2f-9c7b-9323845be1dd/iso-105-s02-1993)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88fd91c6-9a49-4d2f-9c7b-9323845be1dd/iso-105-s02-1993>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-S02:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88fd91c6-9a49-4d2f-9c7b-9323845be1dd/iso-105-s02-1993>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-S02:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88fd91c6-9a49-4d2f-9c7b-9323845be1dd/iso-105-s02-1993>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-S02:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/88fd91c6-9a49-4d2f-9c7b-9323845be1dd/iso-105-s02-1993>

CDU 677.016.473:535.684.4:678.028.2

Descripteurs: textile, matière teignante, essai, essai de vulcanisation, détermination, solidité de la couleur.

Prix basé sur 2 pages
